



Conseil de la Métropole des 15 et 16 décembre 2025

Projet de vœu

Article 29 du règlement intérieur du Conseil

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE : SOUTENIR LA RECONNAISSANCE DU SPORT ADAPTÉ À L'OCCASION DES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER 2030

Exposé des motifs :

L'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver 2030 dans les Alpes Françaises est une chance pour notre territoire régional, ce doit aussi être opportunité de construire une société plus inclusive !

Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont marqué une étape majeure dans la visibilité des sportifs en situation de handicap. Par leurs performances et leur détermination, ces femmes et ces hommes ont fait évoluer le regard de toute une société.

Mais une partie du handicap reste encore trop peu représentée : celui des personnes présentant un **handicap mental, avec ou sans sur-handicap comme la trisomie 21, ou ayant des troubles du spectre de l'autisme**, qui pratiquent le **Sport Adapté**.

Pourtant, ces sportifs incarnent pleinement l'esprit paralympique et les valeurs universelles de **respect, de solidarité et de dépassement de soi**.

Leur engagement prouve chaque jour que le sport est un formidable vecteur d'émancipation, de confiance en soi et de lien social.

Alors que les Jeux d'hiver 2030 se tiendront dans les Alpes françaises, cette édition offre une occasion unique de faire un pas de plus vers une inclusion totale du handicap dans le sport.

L'intégration d'épreuves de sport adapté aux Jeux paralympiques d'hiver serait une avancée historique, humaine et symbolique, porteuse d'un message clair : aucune différence ne doit être un obstacle à la reconnaissance.

En soutenant cette démarche, la **Métropole de Lyon** adresserait un **signal fort à la société** : celui d'une collectivité qui choisit de regarder autrement, de valoriser chaque parcours et de donner toute sa place à ceux qui voit encore trop peu.

Le Conseil métropolitain, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'égalité et d'inclusion :

- **exprime son soutien de principe à l'intégration d'épreuves de Sport Adapté** (pratiqué par des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique) lors des Jeux paralympiques d'hiver de 2030 qui se tiendront dans les Alpes françaises,
- **invite l'ensemble des acteurs mobilisés dans l'organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030**, et notamment les instances nationales et internationales en charge de leur programmation, à étudier la mise en œuvre cette intégration en complément des épreuves handisport.